



SOURS

L'Épi Beauceron

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Éditorial

Chartres Métropole : quatre mois après

Déjà quatre mois que Chartres Métropole est installée. Après les interrogations bien légitimes, est venu le temps, non pas d'un bilan, mais des constatations sur le fonctionnement et les projets. Les structures sont mises en place : Conseil communautaire de près de 80 membres, un bureau où chaque commune est représentée et un Comité des maires de 32 membres. Ces instances se sont déjà réunies à 13 reprises depuis janvier. Six commissions techniques sont également constituées pour traiter des problèmes spécifiques (habitat, environnement, affaires économiques, grands équipements, aménagement du territoire, finances). Les réunions sont parfois l'objet de discussions animées mais des solutions consensuelles sont trouvées et votées à une large majorité.

Bien sûr, notre vie de tous les jours n'est pas modifiée pour autant, bien que des mesures concrètes sont maintenant appliquées :

- gratuité du transport pour les collégiens et lycéens,
- tarif unique à l'Odyssée (piscine),
- tarif unique pour l'entrée à la médiathèque (en cours d'étude).

L'aide aux communes sous forme de redistribution de la richesse dans le cadre d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) a été décidée pour 2011. C'est une somme aléatoire et exceptionnelle votée chaque année en fonction des projets communautaires. Les budgets de l'eau et de l'assainissement restent communaux pendant deux ans, avant que ces services soient gérés par l'agglomération. Ce sont des dossiers complexes en fonction des disparités communales. Concernant le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) le Président a réaffirmé ses engagements concernant l'aspect communautaire de cette construction qui pourra servir aux enfants d'Houville, de Nogent, de Sours et de Prunay. Ce bâtiment serait une partie d'un complexe plus important abritant une nouvelle école maternelle dont la réalisation reviendrait à la commune. Ce projet est à l'étude car l'impact financier n'est pas neutre sur le budget communal et le taux de la fiscalité risque d'augmenter (il y a + 0,5 % depuis 1995).

La réalisation de ce complexe (école + restauration + CLSH) permettrait de répondre à l'augmentation de la population scolaire et à l'exiguïté des locaux actuels notamment la salle de repos (dortoir) ; elle simplifierait l'organisation de la restauration scolaire. Un projet ambitieux dont on reparlera sans doute.

Claude Joseph

Adieu l'Orée et bienvenue à Chartres Métropole



Depuis le 1^{er} janvier 2011, la commune de Sours ne fait plus partie de la communauté de commune de l'Orée de Chartres mais de la communauté de commune de Chartres Métropole. Le conseil municipal de la commune de Sours s'était majoritairement prononcé "pour" le rapprochement à ce bassin de vie à l'automne 2010.

Chartres Métropole est le fruit de la fusion de trois structures intercommunales : Chartres métropole, l'Orée de Chartres et le Val de l'Eure. La grande agglomération chartraine, mixant le rural et l'urbain, compte maintenant 32 communes et 11 200 habitants sur 405 km² et détient de nombreuses compétences.

Nous avons deux représentants titulaires au conseil communautaire (Claude Joseph et Philippe Pellard -délégué aux Equipements de proximité-) et un représentant suppléant (Didier Potet). Pour tous les habitants, la commune reste l'échelon de proximité.

COMPÉTENCES DE CHARTRES MÉTROPOLE :

- Développement économique
- Transports urbains
- Eau Assainissement
- Plan vert
- Entretien de l'Eure et des ses affluents
- Entretien des chemins ruraux
- Etudes et actions liées aux NTIC
- Politique de la ville et prévention de la délinquance
- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Participation aux dépenses de gestion du centre hospitalier
- Gens du voyage : aménagement et gestions des aires de stationnement
- Aménagement du territoire
- Habitat et logement
- Déchets
- Gestion et entretien des vallées
- Lutte contre l'incendie



n° 18
AVRIL 2011

SOMMAIRE

Page 2

VIE COMMUNALE

- Gros plan sur la bibliothèque de Sours

- Les travaux

Page 3

VIE LOCALE ET COMMUNALE

- Respect - Responsabilité Environnement
- Carnaval à l'école de l'Éveil
- Stage de baby-sitting
- Les nouveaux arrivants
- Les médaillés
- En Bref

Page 4

LES ASSOCIATIONS VOUS INFORMENT

- URGENCE depuis un portable Tél. 112
- SAMU Tél. 15
- Gendarmerie Tél. 17
- Pompiers Tél. 18
- Médecins Tél. 02 37 25 70 23
Tél. 02 37 25 73 78
Tél. 02 37 91 93 05
- Pharmacie Tél. 02 37 25 76 22
- Mairie Tél. 02 37 25 70 28

Vous pouvez nous écrire à la mairie 2, rue Isambert
28630 Sours
mairie.sours@wanadoo.fr
Site : www.sours.fr

VIE COMMUNALE

GROS PLAN SUR LA BIBLIOTHÈQUE DE SOURS

Entretien avec le président de l'association des Amis de la bibliothèque de Sours :
Christophe Chenard,
Bibliothécaire à la bibliothèque départementale d'Eure et Loir, service du Conseil Général.



Epi : Où se situe la bibliothèque à Sours ?

CC : La bibliothèque de Sours est peu visible, elle se trouve sous le restaurant scolaire de l'école élémentaire de la Vallée.



Epi : La grande médiathèque de Chartres est à environ 10 km. Pensez-vous que certains sourséens s'y rendent ?

CC : Le grand avantage d'avoir une bibliothèque dans son village, tout comme les commerces, est sa proximité. Bien sûr on ne rivalise pas mais on est loin d'être ridicule, nous proposons un bon choix avec plus de disponibilité. Il n'y a que les jeux vidéos que l'on ne propose pas... ! Mais oui je sais que certaines personnes y vont, mais le fait d'être complémentaire et de les voir revenir à Sours, me satisfait.

Epi : Comment est gérée la bibliothèque ?

CC : La bibliothèque Municipale est associative, de type loi 1901 composée de 10 membres.

Epi : Quelles sont les aides financières ?

CC : L'association bénéficie d'une subvention communale comme toutes les associations de Sours. La norme de l'«ADBDP» stipule une équivalence à 1 Euro par habitant, la mairie s'y est engagée, via une convention avec le Conseil Général. La bibliothèque étant «labellisée», elle bénéficie en plus d'une autre subvention du Conseil Général sur 3 ans.

Epi : Quel est le coût d'une adhésion ?

CC : Le coût d'une carte annuelle d'adhérent est de 4 euros pour les Sourséens âgés de 18 à 59 ans, c'est donc gratuit pour les jeunes et les plus de 60 ans.

Epi : Que proposez-vous en prêt ?

CC : La bibliothèque de Sours peut être considérée comme une petite médiathèque. On y trouve plusieurs supports de documents en prêt pour adultes, enfants et ados : Livres, revues, Dvd de film et documentaires, Cd musicaux, Bandes dessinées...

Epi : Quels sont les horaires d'ouverture ?

CC : La bibliothèque est ouverte quatre heures par semaine soit :

Mardi	17h30 - 18h30
Mercredi	11h00 - 12h00
Vendredi	16h30 - 17h30
Samedi	10h30 - 11h30

Et pendant les vacances scolaires, le samedi de 10h30 à 11h30.

À noter que les écoles privées et publiques accèdent à la bibliothèque sur des créneaux horaires réservés.

Epi : Quel est son contenu actuel ?

CC : Nous possédons environ 4 000 livres, 200 DVD et 200 CD, propriété de la commune ou du département.

Epi : Ces documents sont-ils renouvelés ?

CC : Oui à travers les stocks de la bibliothèque départementale à raison de 500 livres et 200 CD tous les 6 mois ainsi que de 80 DVD tous les quatre mois, sans compter tous les achats !

Epi : Quels sont vos coups de cœur actuellement ?

CC : Passionné de bandes dessinées depuis mon plus jeune âge, je vous conseillerai le dernier album «Blacksad», en musique mon choix «Adèle 21» et pour les romans «tu verras» de Nicolas Fargues. Nous avons beaucoup de choses récentes et intéressantes, il est difficile de faire un choix !

Epi : Quelle est le nombre d'adhérents ?

CC : Actuellement la bibliothèque compte 160 adhérents

Epi : Avez-vous de nouveaux services en vue ?

CC : Très prochainement, les Sourséens pourront réserver de chez eux n'importe quel document du fonds départemental via un site Internet développé par la bibliothèque départementale (Portail des médiathèques d'Eure et Loir : <http://www.eurelien/mediathèques>). Un réel service car ils seront immédiatement avertis par email à l'arrivée du document à la bibliothèque de Sours. Sinon d'autres idées j'en ai encore mais je les réserve pour plus tard, chaque chose en son temps...

Epi : Avez-vous des souhaits d'évolution ?

CC : Oui, se rapprocher du cœur de village, dans un local plus grand et plus visible, au plus près des commerces et des habitants. Je compte beaucoup sur cette idée, la bibliothèque doit être un lieu de passage et une vitrine pour la commune. Je sais qu'il y a des projets, en tous cas je suis ouvert à toutes sortes de discussion avec les élus. La culture pour tous, à portée de tous...

Epi : Merci pour tous ces renseignements.

CC : Je vous rappelle que la bibliothèque propose gratuitement à tous les Sourséens un poste informatique avec un accès internet.



LES NOUVEAUX FORAGES



Fournir à la population de Chartres Métropole une eau de qualité, est une préoccupation de tous les instants du Conseil Communautaire. L'eau de l'Eure est la première des ressources, l'appoint étant fourni par des eaux souterraines captées à Berchères Saint Germain, Sours la Saussaye (S1) mais ce forage laisse apparaître un taux de nitrates important. Pour remédier à cette gêne une usine de dénitratisation a été construite à cet endroit. Cette situation a provoqué une réflexion sur la recherche de nouveaux points d'approvisionnement en particulier dans le secteur de Sours où la nappe de la craie, bien protégée des infiltrations, offre une eau de qualité. Un forage sur le territoire de la commune avait été envisagé mais il risquait de mettre en péril celui du SIAEP de Sours-Voise créé récemment à coté des forages de Sours.

C'est donc sur Francourville et Prunay qu'ont été réalisés deux forages (300m³/h) fournissant une eau très pauvre en nitrates. Il fallait donc relier ces ouvrages avec le S1 de La Saussaye et le point de dénitratisation.

Il s'agit de canalisations de transfert sous faible pression d'où l'impossibilité de raccorder directement des usagers. En revanche les communes de Berchères-les-Pierres et Corancez pourront être alimentées en eau grâce à ces nouvelles installations.

Sours a mis à disposition certains de ses chemins ruraux pour enfouir les canalisations. Ils seront remis en état par Chartres Métropole, mais la possibilité d'engazonnement a été rejetée. Ils retrouveront leur couverture végétale par des moyens naturels plus longs.

TRAVAUX LOTISSEMENT 2^e TRANCHE DES OUCHES



Les travaux de voirie concernant la deuxième tranche du lotissement des Ouches sont commencés. Les difficultés liées en particulier à l'achat du foncier sont pratiquement réglées. Les 28 terrains devraient être livrés avant la fin de l'année 2011. Les nouveaux propriétaires pourront déposer les demandes de permis de construire dès le mois de juillet.

LE NOUVEAU TRACTEUR DE NOS SERVICES TECHNIQUES EST ARRIVÉ



Plus puissant que l'ancien, doté d'équipements complémentaires (lame à neige, chargeur, élévateur, etc..) il devient l'outil indispensable de nos équipes pour l'entretien du village et de ses hameaux.

VIE LOCALE ET COMMUNALE

RESPECT - RESPONSABILITÉ - ENVIRONNEMENT

Ces trois mots qui reviennent régulièrement dans les articles de presse ou lors de débats publics nous concernent fortement sourséennes, sourséens dans notre vie quotidienne afin de rendre notre village agréable.

La commune fait des efforts, les habitants font des efforts mais certains gestes non citoyens réduisent à néant la volonté de respecter notre environnement pour le bien-être de tous.

La PROPRETÉ

Plusieurs actions de la commune ont été menées afin de nettoyer des trottoirs qui étaient jonchés de **déjections** de chiens, nous rappelons que les **propriétaires** sont tenus de les ramasser.

Les abris-bus, nettoyés régulièrement, ne doivent pas être un lieu de vie ou l'on trouve de tout sur le sol, pensons aux **enfants et adultes** qui attendent le passage des transports !

Les 5 points de collecte sélective de déchets sont également régulièrement nettoyés, des débris de toute sorte sont trouvés, nous rappelons qu'il est formellement **interdit** de déposer quelque chose aux pieds des bacs.

La POLLUTION

La Roguette, notre **unique** cours d'eau communal, subit régulièrement les assauts de la pollution. Récemment la gendarmerie est venue enquêter pour un rejet d'hydrocarbure dans l'eau. Gardons la rivière **propre** et opérationnelle.

Les récents travaux d'élargissement de passage réalisés dans Sours vont améliorer l'écoulement des eaux pluviales. Nous rappelons que l'entretien des berges est à la charge de chaque riverain.

La CIRCULATION et le STATIONNEMENT

La **vitesse** est toujours élevée dans le village, les travaux de ralentissement physiques (réduction de la largeur de voie, chicane, zone 30...) réalisés depuis plusieurs années obligent les véhicules à ralentir mais notre commune est un axe important de circulation.

Soyons vigilant, à chaque habitant d'apporter sa contribution mais la solution miracle n'existe pas.

Une étude est engagée avec le Conseil Général afin de traiter quelques points dangereux dus principalement à la vitesse (rue de la Cigogne, rue St Mathurin, et intersection CD 939 avec la rue du Docteur Bouclet).

Nous rappelons que le **stationnement** se fait «côté pair toute l'année». Cette obligation ne s'applique pas dans les rues possédant des emplacements délimités, marqués au sol.

Certains véhicules restent immobilisés des semaines, des mois ... sur la voie publique ce qui est strictement interdit et passible d'une amende.

Tout véhicule ne doit pas être immobilisé plus de **7 jours** consécutifs sur la voie publique (Article R417-12 du code de la route).

Le BRUIT et les FEUX

Sur la voie publique les bruits gênants par leur intensité sont interdits en particulier ceux provenant de dispositifs de diffusion sonore.

Avec l'arrivée du printemps les travaux de bricolage et de jardinage vont reprendre, se reporter à la rubrique **EN BREF** de cet Epi Beauceron qui rappelle les **horaires** à respecter strictement.

Un arrêté du Maire interdit de faire du feu de juin à août compte tenu de la proximité de la moisson. Les barbecues sont autorisés, veillez à ne pas enfumer vos voisins.

Carnaval à l'école de l'Éveil



Tous déguisés

Les enfants de l'école de l'Éveil se sont déguisés pour le carnaval 2011 qui avait lieu le vendredi 18 février dans l'après midi. Le thème de cette année était sur le cirque et en particulier les clowns. Ainsi les élèves déguisés par le corps enseignant et les ATSEM ont retrouvé parents, grands parents ou amis pour un défilé dans les rues du village. Tous les enfants étaient fiers de leur déguisement et un joli brouhaha se faisait entendre tout au long du parcours.

Comme le soleil faisait grise mine, les crêpes dégustées dans le préau ont permis aux enfants de se réchauffer avant de terminer cet après midi de fête qui marquait le début des vacances.

Stage baby-sitting



Les nouvelles baby-sitters, formées lors du stage organisé par Chartres Métropole lors des vacances scolaires de février dernier, accompagnées de Thomas Amiot responsable secteur jeunes et de leur animatrice.

Les nouveaux arrivants



Bienvenue au village !

Les médaillés du travail



Félicitations à M^{me} Coupeau médaille d'Argent et à M. Ferré médaille grand Or

EN BREF

LE BRUIT

Respectons les horaires de tonte et d'usage de machines bruyantes soit les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu le **Jeudi 19 mai 2011**

(jour unique) dès 4 heures du matin.

Important : il est nécessaire de sortir les encombrants la veille du ramassage. Les personnes âgées ou handicapées qui ne pourraient les sortir elles-mêmes sont priées de se faire connaître à la mairie.

Ne seront pas ramassés : les huiles de vidange, les verres, les pneus, les gravats.

DÉCHETTERIE

Horaires d'été de la déchetterie de Dammarié (01.03 au 31.10)

Lundi	9h30 - 12h00	13h30 - 18h30
Mercredi		13h30 - 18h30
Vendredi	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30
Samedi	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30

SIRTOM du Pays chartrain

1 rue Jean Moulin 28630 BARJOUVILLE
Tél. 02 37 28 16 73

BENNE DE STOCKAGE

DES DÉCHETS VERTS

DU 1^{ER} AVRIL AU 30 NOVEMBRE

Une benne de stockage des déchets verts est mise en place dans la zone d'activité des Grouaches.

Cette benne est accessible gratuitement aux habitants de Sours et de Prunay le Gillon. Les déchets admis sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et des branchages de 20 mm maximum. Aucun sac non dégradable ne doit être déposé.

Ouverture

Lundi de 8h30 à 11h30
Mercredi 14h00 à 17h00
Samedi 9h00 à 18h00

MAISONS FLEURIES

Si vous désirez participer au concours des maisons fleuries organisé par le Comité Départemental du Tourisme, venez en mairie déposer votre demande avant le 20 mai. Les prix sont attribués par un jury communal et aussi par un jury départemental.

LA POSTE

Bureau de Sours - Horaires d'ouverture au public

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00

Fermé le mercredi matin

Du mardi au vendredi de 14h30 à 17h00

Tél. 02 37 25 77 86

INFORMATIONS PRATIQUES

MAISON MÉDICALE

2 rue du Docteur Bouclet

MÉDECINE GÉNÉRALE

D^r Bruno MANENT

Tél. 02 37 25 70 23 sur rendez-vous

D^r Stéphane ANDRIEU

Tél. 02 37 25 73 78 sur rendez-vous

D^r Florence BONNET-BOUTILLON

Tél. 02 37 91 93 05 sur rendez-vous

INFIRMIÈR(E) D.E.

Evelyne LAURE - Frédéric HALLEY

8h - 9h tous les jours sauf le dimanche et férié
Tél. 02 37 25 95 22 sur rendez-vous et à domicile

DIÉTÉTICIENNE

Carole PETIT

Tél. 02 37 25 79 82 ou 06 03 19 44 78
du lundi au samedi sur rendez-vous

PÉDICURE - PODOLOGUE D.E.

Stéphanie DESNOTS-GAUTHIER

Tél. 02 37 21 69 45 sur rendez-vous et à domicile

MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE D.E.

Cécile DURET - Guillaume MORCHOISNE

Aline BERNARD

Tél. 02 37 25 73 61

CABINET DENTAIRE

10 place du Calvaire

D^r Marie-Pierre BRIQUET - D^r Jean-Yves MAGNIEN

D^r Sylvie BROCHARD Tél. 02 37 25 91 79

LES ASSOCIATIONS VOUS INFORMENT

L'AMICALE DE SOURS

En cette année 2011, nous avons eu les départs de M^{me} Elisabeth Dubreuil, secrétaire et de M. Denis Pichot, trésorier qui ont été tous les deux à l'amicale depuis bien des années.
Nous les remercions vivement et leur souhaitons bonne route pour la suite. Nous allons remettre un bureau en place et nous comptons sur les habitants de Sours pour nous rejoindre dans nos associations.

Toutes les activités de l'amicale restent maintenues, soit :

- les grillades du mercredi 13 juillet 2011 suivies de la retraite aux flambeaux et son bal
- la fête patronale des 17 et 18 septembre 2011
- le loto du dimanche 20 novembre 2011 à la salle Denise Egasse

Nous comptons sur les sourséens pour participer nombreux à ces manifestations.

A.P.E

Notre marché de Noël du 11 décembre 2010 a eu peu de visiteurs malgré des stands très variés et riches en décorations. Nous remercions tout de même les artisans et le peu de bénévoles qui se sont investis dans cette journée.

Notre loto du 27 Mars 2011 a été bien décevant tant sur la fréquentation que sur l'investissement des parents et des écoles. C'est bien dommage car nous souhaitons offrir tous les bénéfices aux écoles pour leurs projets pédagogiques respectifs, ce qui ne pourra se faire, cette journée étant déficitaire. Par conséquent, nous avons décidé d'annuler notre dernier projet d'animation.

L'avenir de l'APE dépend maintenant de vous : 3 membres du bureau sur 7 sont sortants (leur enfant n'étant plus scolarisé à Sours). Il ne tient qu'à vous de continuer l'aventure pour offrir à vos enfants et à votre commune des animations et un poids dans les actions des écoles, de l'inspection académique et des décisions de l'équipe communale concernant la vie scolaire et la sécurité de vos enfants.

Notre Assemblée générale se tiendra le 16 septembre 2011 à l'école de la Vallée à 20h30. Nous vous y attendons pour le passage du relais.

Nous restons tout de même à votre disposition à l'adresse mail suivante : ape.sours@orange.fr

A.P.E.L. ÉCOLE NOTRE-DAME

L'association des parents d'élèves de l'école a pour vocation de participer à la vie de la communauté éducative, d'apporter son soutien à l'établissement et de contribuer à son animation.

Tout au long de l'année, en collaboration avec l'équipe éducative, l'APEL organise des manifestations afin de récolter des fonds pour participer au projet pédagogique de l'école et investir dans du matériel ou des jeux pour les enfants.

Nous vous accueillerons avec plaisir à **notre kermesse qui aura lieu le samedi 25 juin 2011 au sein de l'école.**

Horaires de l'école :

Garderie du matin : 7h30 - 8h45
Classe : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30
Garderie/Étude du soir : 16h45 - 18h30
Pas d'école le mercredi.

Renseignements complémentaires au 02.37.25.70.45.

SECTION CULTURELLE

La salle des jeunes est ouverte aux adhérents une fois par mois, le vendredi soir de 20h30 à 22h30 (sous la responsabilité d'un adulte) Chaque soirée est sur un thème (soirée crêpes, soirée disco, etc....) Une soirée bowling a été organisée fin mars et une journée à la petite Venise à Chartres est prévue au cours du mois de juin.

Comme la saison dernière, la danse connaît un fort succès. Les danseuses se produisent dans différentes manifestations (soirée, maison de retraite). Afin de présenter un spectacle de qualité, nos 3 groupes de danseuses (petites, moyennes, et grandes) répètent dur et sans relâchement toutes les semaines.

Tout ceci, pour vous amener à leur magnifique **spectacle qui aura lieu le samedi 29 juin 2010 à la salle polyvalente de Sours.**

ÉCOLE DE L'ÉVEIL

Cette année toute l'école maternelle travaille sur le thème du cirque. Nous avons été voir les artistes du cirque Medrano au parc des Expositions à Chartres le vendredi 11 février. Le thème de notre carnaval était les clowns : nous avons défilé dans les rues de Sours, habillés en clowns blancs ou en Auguste. Et une association « Cirque en équilibre » intervient dans les classes pour nous initier aux arts du cirque. Grâce à ces professionnelles, nous projetons de faire un spectacle en fin d'année. Ce travail se fait en collaboration avec notre intervenante en musique (dans le cadre de « Musique à l'école »).

CLUB DE L'AMITIÉ

Après les vacances de Noël, le club a repris ses activités ; réunion tous les quinze jours pour les joueurs de cartes ou autres jeux, avec goûter très apprécié de chacun. Le jeudi 10 mars a été organisé un concours de belote, 120 personnes y ont participé. Nous invitons les retraités et les futurs retraités à venir nous rejoindre dans une ambiance sympathique.

FOOTBALL

Le Football à l'école ...

Dans le dernier numéro de Vivre à Sours nous vous avons présenté Sofiane, le nouvel éducateur sportif de la section football en charge des équipes Jeunes.

En cette fin de saison 2010/2011, Sofiane rencontre les directeurs des écoles de Sours et de Nogent-le-Phaye pour mettre sur pied des interventions en milieu scolaire. Elles seront cadrées avec les Mairies, l'inspection académique et le District d'Eure et Loir de Football.

Sofiane ira ainsi, en cette fin de saison puis au cours de la saison 2011-2012, plusieurs fois, selon un cycle d'interventions établi avec les directeurs, à la rencontre des jeunes élèves de nos communes pour leur faire découvrir le football et tout ce que ce sport collectif peut leur apporter au-delà du plaisir de mettre le ballon rond dans le but de l'adversaire : motricité, règles de vie en collectivité, respect des valeurs morales ...

En espérant donner envie à ces bambins de rejoindre notre Club pour leur plus grand plaisir et celui de leurs parents !

À NOTER DANS VOS AGENDAS :

- Un nouveau stage de foot pour nos jeunes la dernière semaine des vacances de Pâques (en espérant le même succès que pour celui des vacances de Noël).

- Les tournois Jeunes et Seniors qui se dérouleront cette année sur le même week-end : le samedi 11 juin pour les Jeunes et le dimanche 12 juin pour les Seniors.

- Le repas champêtre le 18 juin.

- Agnès LE MOING 8, place du Calvaire - Sours - 02 37 25 76 67
- Bruno LE GOUAR 42, rue de Fonteny - Sours - 02 37 25 75 01
- Manu BARRE 23, rue du Clos de Brye - Sours - 02 37 25 73 05

SECTION RANDONNÉE PÉDESTRE

Programme des prochaines sorties

Samedi 14 et dimanche 15 mai : week-end rando à Auneau
Samedi 28 mai : journée à Fontainebleau
Dimanche 12 juin : sortie GDF-SUEZ (trajet en bus) à Paris la journée
Dimanche 19 juin : journée à Nogent-le-Rotrou
Vendredi 1^{er} juillet : sortie semi nocturne au Coudray
Dimanche 28 août : journée à Saint Victor-de-Buthon

Et surtout n'oubliez pas la date de **notre assemblée générale le vendredi 23 septembre.**

Sorties 1^{er} et 3^e vendredi de chaque mois : départ à 14h15 parking salle des fêtes.

Pour tout savoir sur la section une adresse Internet : www.soursrando.net

Pour nous joindre après 19 h : 02 37 25 95 23

ÉCOLE DE MUSIQUE DE SOURS

Dans le cadre de sa fête annuelle, l'École de Musique Associative de Sours dirigée par Christian Champion et animée par l'ensemble de ses professeurs, a le plaisir d'inviter toutes les sourséennes et tous les sourséens à venir écouter, encourager et applaudir ses élèves, en petites formations ou en orchestre, dès 18h00, le samedi 7 mai 2011, à la salle Denise Egasse, en prélude au Concert de Printemps de l'Harmonie de Sours. Entrée libre.

COMITÉ DE JUMELAGE

Les 2, 3, 4 et 5 juin nos amis pompiers de Dienheim seront à Sours pour l'inauguration du centre de secours de Sours.
Le vendredi nous irons sur Orléans pour la visite du SDIS 45 et du parc floral d'Orléans-la-Source.
Des nouvelles familles seraient les bienvenues pour recevoir des familles allemandes.
Contacter le président Letartre Pascal au 02 37 25 78 85 pour plus de renseignements.

SALSIENTE

Notre professeur de Salsa, Joanna NUNES jeune Sourséenne, a fait des étincelles au concours international du samedi 19 mars au parc des expositions du Mans, avec son partenaire Fabrice THAVARS, lui aussi professeur de Bachata à Chartres.
A voir absolument sur you tube, nos grands gagnants : Kings of Bachata 2011 !
À suivre.

JUDO - GYM

Depuis septembre, la section «judo» et «gym» a largement progressé en licenciés.

Le judo comporte 3 cours (45 judokas)

1^{er} de 14h00 à 14h45 petits

2^e de 14h45 à 16h15 grands

3^e de 16h15 à 17h15 moyens

assurés par M. Sébastien Miniscloux professeur diplômé d'état.

Les poussins (2001-2002) ont participé à des animations «samourais» le 27 novembre, le 12 février, le 26 mars à Gallardon et ont obtenu des bons résultats.

Les benjamins (1999-2000) quant à eux participent à des « grands prix » à Saint-Georges-sur-Eure le 4 décembre, à Nogent-le-Rotrou le 13 février, à Saint-Georges-sur-Eure le 19 mars, à Illiers-Combray le 16 avril ; les résultats sont encourageants.

Une sortie judoka aura lieu le mercredi 22 juin au bowling de Barjouville.

La gym : depuis l'arrivée de Monique Lepine, notre nouvelle animatrice, le nombre de licenciées a progressé (52 personnes).

Une soirée « dîner spectacle » a été organisé au Copacabana le 26 mars.

Notre soirée « moules frites » du 22 janvier animée par le DJ Bertrand et une démonstration de salsa a été appréciée par les convives présents ; dommage que la participation des licenciés du club soit faible.

À noter :

La prochaine assemblée générale du club aura lieu le vendredi 17 juin à 20h30 dans le préau de l'école de la vallée.

Le bureau se compose depuis le 2 juin 2010 de :

M^{me} Odile Lezin (présidente)

M^{me} Carine Demonçay (vice-présidente)

M^{me} Michèle Morin (trésorière)

M. Jean-Luc Gallopin (trésorier adjoint)

M^{me} Elisabeth Dubreuil (secrétaire)

M^{me} Catherine Saint-Dizier (secrétaire adjointe)

M. et M^{me} Vallet, M^{me} Le Serre, M. Tremblay (membres)

UNION MUSICALE DE SOURS

Tout comme 2010 avec ses diverses sorties, mariage au Plessis-Dorin (41), concerts à St Arnoult, à Escrones et l'accueil de l'UDESMA dans une ambiance musicale en ce début d'année,... 2011 s'annonce aussi prometteuse :

- 1 mai : Défilé à Gif-sur-Yvette (91)

- 7 mai : Concert de printemps par l'UMS à Sours

- 25 juin : Défilé de la St Jean à Generville

- 13 juillet : Défilé à Sours

- 18 septembre : Concert en plein air pour la fête patronale à Sours

Autre rendez-vous à ne pas manquer, **samedi 22 Octobre 2011** pour la soirée de la musique pleine de nouveautés !

Toutes les occasions sont bonnes à jouer de la musique alors réservez vite l'UMS pour vos concert, mariage et diverses animations...

Et si vous souhaitez nous rejoindre, nous contacter ou en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet :

<http://union.musicale.sours.free.fr/>

Le bureau de l'UMS

L'ÉPI BEAUCERON Mairie Tél. 02 37 25 70 28 **Directeur de publication** Claude Joseph **Diffusion** Mairie de Sours

Rédaction Commission Communication : Gérard Person, rapporteur, Jean-Michel Plault, Daniel Mercier, Manuela Pain, Thierry Bodey, Valérie Behue

Conception - Édition PUBLICITEL 26 rue du Petit Change 28000 Chartres Tél. 02 37 23 97 30

Reproduction même partielle interdite Dépôt légal 4^e trimestre 2011